

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU BASSIN AUTERIVAIN
HAUTE-GARONNE**

Nombre de membres			
dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	32	40

N° 192/2019

OBJET : Approbation des statuts du Syndicat du Bassin du Grand Hers

L'an deux mille dix-neuf et le 5 novembre à 20h30,

Le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain, dûment convoqué en date du 29 octobre 2019, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune de Puydaniel, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Monique DUPRAT, Céline GABRIEL, Pierrette HENDRICK, Cathy HOAREAU, Hélène JOACHIM, Nathalie LAVAIL-MAZZOLO, Annick MELINAT, Catherine MONIER, Danielle TENSA, Joséphine ZAMPESE ;

Messieurs René AZEMA, Serge BAURENS, Jean-Claude BLANC, Dominique BLANCHOT, Pierre-Yves CAILLAT, Patrick CASTRO, Joël CAZAJUS, Serge DEJEAN, Serge DEMANGE, Claude DIDIER, Régis GRANGE, Patrick LACAMPAGNE, Joël MASSACRIER, René MARCHAND, Floréal MUNOZ, Wilfrid PASQUET, Jean-Louis REMY, Jean-Claude ROUANE, Pascal TATIBOUET, Bernard TISSEIRE, Guy VESELY, Michel ZDAN.

ABSENTS AVEC PROCURATION : Marie-Christine ARAZILS donne procuration à Régis GRANGE, Nadine BARRE à Jean-Claude BLANC, Pascal BAYONI à Dominique BLANCHOT, Jean CHENIN à Pierrette HENDRICK, Gilles COMBES à Danielle TENSA, Michel COURTIADÉ à Claude DIDIER, Philippe FOURMENTIN à Serge BAURENS, Franck MUNIGLIA à Céline GABRIEL.

ABSENTS : Messieurs Jean DELCASSE et Serge MARQUIER.

ABSENTS EXCUSES : Mesdames Monique COURBIERES, Nadia ESTANG et Sabine PARACHE et Messieurs Denis BEZIAT, René PACHER, Sébastien VINCINI.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Céline GABRIEL a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Président indique que le syndicat du Bassin du Grand Hers a délibéré le 28 février 2019 afin de relancer la démarche de prise de compétence GEMAPI pleine et entière sur l'ensemble du bassin versant de l'Hers. Il précise que la CCBA est concernée pour une partie de la commune de Cintegabelle.

Monsieur le Président donne lecture des nouveaux statuts du syndicat, dont les modifications portent sur :

- l'exercice de la compétence GEMAPI,
- l'extension du périmètre d'intervention afin de répondre à la prise de cette compétence GEMAPI par les EPCI à fiscalité propre sur l'ensemble de leur périmètre,
- l'ajout de l'article 6 relatif aux habilitations statutaires,
- le remplacement de l'article « commissions » par l'article 8 « comités consultatifs »,
- l'ajout d'une précision concernant la population totale et le potentiel financier, rubrique 7.1,
- l'ajout d'une précision concernant le nombre de vice-présidents et des membres du bureau rubrique 7.2.

Considérant cet exposé et après avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire

APPROUVE la démarche de prise de compétence GEMAPI du syndicat du Bassin du Grand Hers,

APPROUVE les statuts du SBGH dans leur version modifiée tel qu'annexé à la présente délibération,

CONFIRME que la CCBA est représentée par Monsieur Jean-Louis REMY en qualité de titulaire et Monsieur Joël CAZAJUS en qualité de suppléant.

Fait et délibéré à la salle des fêtes de la commune de Puydaniel, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
Serge BAURENS